

AVRIL / 2026

AVENIR DE LA SEF : NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE, QUEL IMPACT POUR NOS ENQUÊTEURS ?



SÛRETÉ F

SÛRETÉ FERROVIAIRE

Le 22 avril dernier, la délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue en audience par la DDS (comprenant la Direction du DFPS et le CUO SEF IDF). Cette rencontre, demandée de longue date par notre organisation, avait pour but de clarifier la nouvelle organisation de la Sûreté Économique et Financière (SEF), consécutive aux demandes de l'Autorité de Régulation des Transports (ART).

Le contexte et les annonces de la direction

Depuis le 1er janvier 2026, la SEF a dû se conformer aux exigences de l'ART. Désormais, le modèle économique est scindé :

· **Le périmètre DRS** : Il concerne uniquement le traitement des réquisitions.

· **Le périmètre Prestation Commerciale (Hors DRS)** :

Les enquêtes internes et les missions de lutte antifraude (LAF) passent sous un régime de prestation facturable aux clients (TGV, TER, Transilien, Gares & Connexions). Concrètement, nos clients internes (TGV, TER, Transilien, Gares & Connexions) doivent désormais formuler des expressions de besoins, précommander et payer directement les journées de service (JS) de la SEF (évaluées à 739 € la JS).

Les chiffres avancés par la direction

La direction se veut rassurante. Selon elle, le travail de conviction mené auprès des clients a permis d'engranger des précommandes dépassant les 43 000 heures pour 2026 (contre moins de 40 000 l'an dernier). Il n'y aurait donc, sur le papier, aucune menace sur l'emploi, le volume d'activité global étant maintenu, voire en légère hausse.

**FACE AUX PROFONDES INQUIÉTUDES
REMONTÉES PAR LES ÉQUIPES,
PARTICULIÈREMENT EN PROVINCE,
L'UNSA-FERROVIAIRE A PORTÉ LA VOIX
DES AGENTS POUR EXIGER DE LA
VISIBILITÉ, DU SENS ET DES GARANTIES.**

Ce qui change sur le terrain

Malgré les discours rassurants du national, l'UNSA-Ferroviaire a mis en lumière le fort décalage avec la réalité vécue par les agents dans les DZS. Plusieurs points critiques ont été soulevés :

- **Une communication tardive et brutale** : Le nouveau modèle a été annoncé aux équipes le 20 décembre, à la veille des congés, créant un sentiment d'incertitude profond. Les lignes managériales locales (DZ, RProd) se sont retrouvées démunies pour expliquer et défendre ce changement.

- **L'effondrement de l'activité en province, le constat est alarmant pour les territoires** :

- **Perte d'initiative** : Auparavant, 90 % de l'activité reposait sur l'autosaisie des agents SEF. Aujourd'hui, l'agent doit attendre une commande client pour agir.

- **Chute de la charge de travail** : À Lille, par exemple, les agents rapportent une perte de 80 % de leur activité liée à la lutte antifraude. Dans certaines DZS couvrant 12 départements, une seule enquête a été déclenchée depuis le début de l'année.

- **Centralisation et externalisation** : La décision du client DRC (TGV) de centraliser l'analyse de la fraude à quelques agents de Paris, Toulouse et Nantes, tout en confiant le recouvrement à une société externe, déleste les agents de province de leurs missions historiques de sauvegarde des recettes.

- **Une "culture du chronomètre" et une charge administrative lourde** : Le nouveau modèle impose une traçabilité stricte pour la facturation. La rédaction des rapports, autrefois intégrée à la mission, est désormais perçue comme une "tâche administrative" qu'il faut justifier minute par minute. Cette évolution change radicalement la posture métier, transformant l'expert en enquêteur devant "vendre" son temps et justifier chaque geste métier.



- **L'avenir des compétences en question** : La direction se veut rassurante en affichant une provision de 43 000 heures de commandes pour 2026 (contre 40 000 réalisées en 2025). Toutefois, ces chiffres ne sont que des prévisions. Les agents s'interrogent : que se passera-t-il si ces prévisions ne sont pas consommées ? Le risque est de voir des agents experts, avec 10 ou 15 ans d'expérience, réaffectés à des missions de sûreté en tenue, entraînant une perte irrémédiable de savoir-faire.

- **Le piège des "heures provisionnées"** : Une précommande n'est pas une commande ferme. Si les clients, désormais facturés au réel, décident de ne pas déclencher les enquêtes, ces heures ne seront pas consommées.

- **Un nouveau rôle de "commercial" complexe à assumer** : Il est désormais attendu des agents et de leurs encadrants locaux qu'ils "vendent" leurs prestations aux directeurs d'établissement. Or, la facturation stricte des tâches administratives (comme la rédaction des rapports) freine certains clients.

LA POSITION DE L'UNSA

Pour l'UNSA, ce changement de doctrine pose une question fondamentale : comment préserver notre cœur de métier, et aussi la sauvegarde des intérêts économiques du GPU, tout en fonctionnant sur le modèle d'un cabinet de consultants ?

S'il n'est pas question de rejeter les obligations réglementaires dictées par l'ART, nous ne pouvons accepter que les agents de la SEF subissent seuls cette période de transition.

Nous demandons :

1. Soutien à l'expertise : L'agent SEF ne doit pas devenir un simple "agent de tenue" par défaut. Sa spécificité d'expert doit être préservée et valorisée dans le nouveau catalogue de prestations.
2. Un véritable accompagnement et une harmonisation : Nous saluons la mise en place d'une "doctrine métier", mais le compte n'y est pas en province. L'information ne redescend pas correctement. La DDS doit impérativement mieux accompagner les Directeurs de Zone et les RProd pour qu'ils soient en capacité de défendre la spécialité SEF face aux clients locaux.
3. Des garanties sur la pérennité des postes et des compétences : Si les précommandes ne se transforment pas en actes facturés, que deviendront les effectifs en province ? Nous demandons un suivi régulier de la consommation de ces 43 000 heures et des solutions claires pour éviter que des agents hautement qualifiés ne soient cantonnés à des missions qui ne correspondent plus à leur fiche de poste initiale.
4. La création d'une fiche de poste spécifique à la SEF
5. Une clarification des process administratifs : La lourdeur de la justification de la facturation ne doit pas entraver la réactivité et la qualité de notre travail d'enquête.

L'UNSA-Ferroviaire restera extrêmement vigilante.

La direction s'est engagée à multiplier les déplacements en DZ et à animer des groupes de travail avec la province pour ajuster ce modèle. Nous jugerons sur actes et continuerons d'intervenir, de manière constructive mais ferme, pour protéger vos parcours, vos compétences et vos conditions de travail.

L'UNSA-Ferroviaire continuera de porter votre voix pour que la SEF reste une filière d'excellence, reconnue et utile à l'ensemble du GPU, tout en garantissant un avenir serein à chaque agent, quel que soit son territoire.

ET VOUS ? COMMENT VIVEZ-VOUS CETTE TRANSITION SUR VOTRE SECTEUR ? N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE VOS DÉLÉGUÉS UNSA-FERROVIAIRE POUR FAIRE REMONTER VOTRE QUOTIDIEN.





BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier de ses offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à : dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

